

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0019586

162625

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10233 Société : R-A-M

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Noureddine Nacifite

Date de naissance : 05.08.1963

Adresse : Place 60 Mai 63 Sidi Othmane CASA

Tél. : 06 61 24 52 06 Total des frais engagés : 1281,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25.04.2023

Nom et prénom du malade : NACHITE NOUREDDINE Age : 60 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : Noureddine Nacifite

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Date des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.04.23	Audit		400DH	DIN MAGHFOUR Mustapha Spécialiste O.D.F et Chirurgie Cervico Maxillo - Faciale 17 Rue Abd El Guedralex, Hill Blue 13 N° 13 Cité Diam Dr Othmane Casablanca Tel: 05 22 38 44 11

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE 0920240	25/04/23	881.70

## ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	



# Dr. MAGHFOUR Mustapha

Spécialiste O.R.L. & Chirurgie  
Cervico - Maxillo - Faciale

173, Bd. Reda Guedira (exNil)  
Bloc 23 N°13 - Cité Djamaâ  
Sidi Othmane - Casablanca  
Tél. C. : 05 22 38 48 41



# الدكتور مغفور، مصطفى

اختصاصي في أمراض الأنف، الأذن  
الحنجرة و جراحة الوجه والعنق

173، شارع رضى اكديمة  
بلوك 23 الرقم 13 قرية الجماعة  
سيدي عثمان - الدار البيضاء  
هاتف العيادة : 05 22 38 48 41

Casablanca, le 25.04.2023

NACHITE NOUREDDINE

71.30 x 9

+ TANAKAN comprimés  
- 1 cp x 3/j / 3 mois

80,00 x 3

+ S - CITAP 5 mg Grand Modèle N°3  
- 1 cp le soir



881.30



# Dr. MAGHFOUR Mustapha

Spécialiste O.R.L. & Chirurgie  
Cervico - Maxillo - Faciale

173, Bd. Reda Guedira (exNil)  
Bloc 23 N°13 - Cité Djamaâ  
Sidi Othmane - Casablanca  
Tél. C. : 05 22 38 48 41



# الدكتور مغفور مصطفى

اختصاصي في أمراض الأنف، الأنف  
الحنجرة و جراحة الوجه و العنق

173، شارع رضى أكديرة  
بلوك 23 الرقم 13 قرية الجماعة  
سيدي عثمان - الدار البيضاء  
هاتف العيادة : 05 22 38 48 41

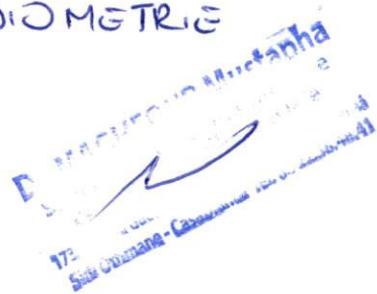
Casablanca, le 21.04.12

RÉCIS  
S

RÉCIS de NACHITÉ NOUREDDINE

La somme de 400 DH

Frais de AUDIOMÉTRIE



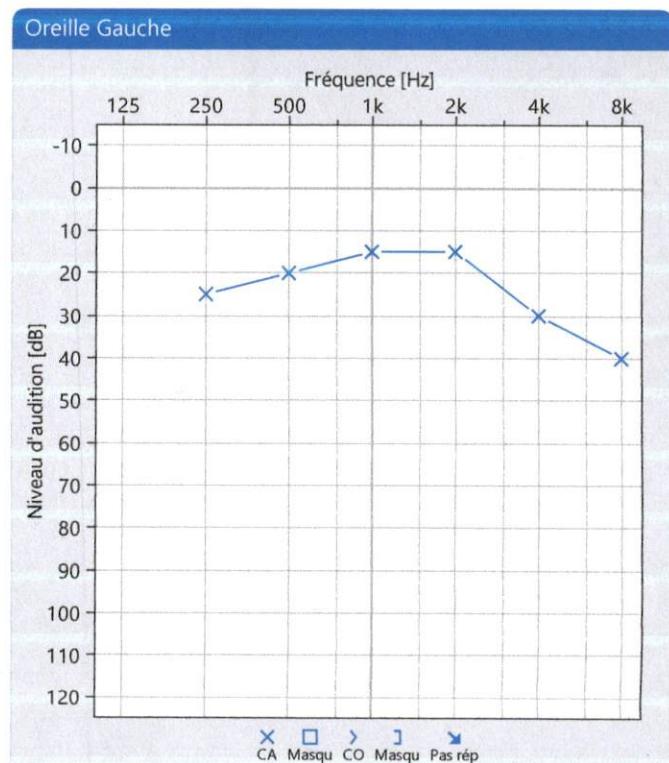
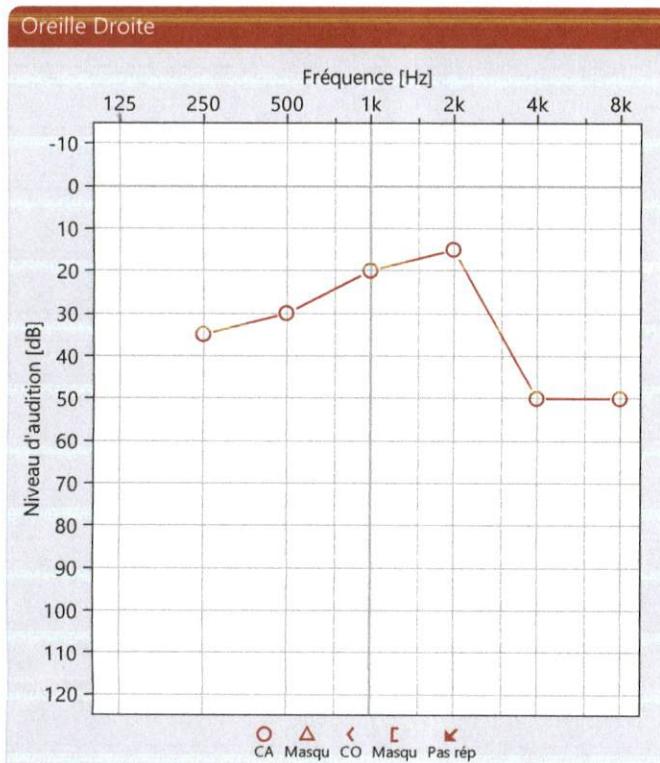
Patient: NACHITE NOUREDDINE

Date de naissance:

ID: 1168

Date de la session: 25/04/2023 12:06

### Audiométrie en Son Pur



Appareil: MA 28

Numéro de série: MA9067395

Date d'étalonnage: 05/01/2021

Remarques:

Praticien: Dr Moustafa Maghfour

Signature: \_\_\_\_\_

Dr Moustafa Maghfour  
ORL et Chirurgie  
Faciale  
173 Bd Reda Guedira  
Bab El Oued  
Algérie 16013  
Téléphone: 0522384841